

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**relative à la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol
au lieu-dit « La Plaine de la Morandière » sur le territoire de la commune de GIEVRES,**

Par arrêté préfectoral du 06 décembre 2019, une enquête publique relative à la réalisation d'un projet de centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « La Plaine de la Morandière » sur le territoire de la commune de GIEVRES, sera ouverte en mairie de GIEVRES du lundi 30 décembre 2019 à 09h00 au mardi 28 janvier 2020 à 12h00.

Le projet de centrale photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R122-8 du code de l'Environnement. Il est par ailleurs soumis à la procédure de demande de permis de construire.

Demande de permis de construire n° 041 097 18 D0017 déposée par la SARL EREA INGENIERIE dont le siège social est situé 10 place de la République , 37190 AZAY-LE-RIDEAU. La SARL est représentée par M. Lionel WAEBER.

COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR : M. Lessmeister, est nommé commissaire-enquêteur.

CONSULTATION DU DOSSIER : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de Gièvres ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie de GIEVRES :

lundi - mardi - mercredi - vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

jeudi : de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h30

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de Gièvres afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de GIEVRES, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr.

Les observations adressées par mail à l'adresse électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de GIEVRES :

- le lundi 30 décembre 2019 de 09h00 à 12h00 ;
- le lundi 13 janvier 2020 de 14h00 à 17h00 ;
- le mardi 28 janvier 2020 de 09h00 à 12h00.

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher et à la mairie de GIEVRES où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>